

VALORISATION DE LA COUR DU CHÂTEAU A FLORAC

Design et réalisation d'un mobilier

Règlement de consultation

Marché à procédure adaptée (MAPA)
N°2019/PNC/MAPA/01

Date et heure limites de remise des candidatures : le 22 février 2019 à 17h30

1. NOM ET ADRESSE DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC)

6 bis, place du palais

48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Responsable du marché : Madame la directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes

2. OBJET DE LA CONSULTATION

L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) souhaite installer un mobilier original dans la cour du château de Florac Trois Rivières, dans le cadre du projet de valorisation de cet espace d'accueil.

La présente consultation a pour objet de choisir l'équipe allant concevoir et réaliser ce mobilier, constitué d'une assise et d'un abri. Les travaux seront réalisés en 2019.

3 équipes candidates seront sélectionnées pour remettre une offre, une indemnité de 500 € leur sera versée (cf. paragraphe 12).

3. TYPE DE CONSULTATION

Ce marché public est passé selon la procédure adaptée en application des articles 4 et 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et des articles 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

4. PUBLICATION

Site Internet de l'établissement Public du Parc national des Cévennes.

Site profil d'acheteur (plate-forme des achats de l'Etat).

5. DUREE DU MARCHE

La durée du marché est fixée à 8 mois à compter de sa date de notification.

6. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les prix sont fermes et définitifs. Les prestations seront réglées par application des prix de l'annexe financière de l'acte d'engagement.

Le règlement des dépenses adressées à l'EP PNC se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

7. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des propositions est de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

8. LE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

8.1 Composition du dossier de consultation

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- 📄 le présent règlement de consultation (RC) ;
- 📄 la lettre de candidature (DC1) ;
- 📄 le cahier des charges (CC).



Parc national des Cévennes

Le CCAG applicable aux marchés publics de Travaux (arrêté du 8 septembre 2009) s'applique au présent marché.

Ces pièces prévaudront sur toutes autres pièces (contrat etc.) prévues et utilisées par le prestataire.

8.2 Retrait du dossier de consultation

Retrait sur la plateforme de dématérialisation : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Le retrait du document sous forme électronique n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement son offre.

Retrait auprès du Parc national des Cévennes : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable sur le site Internet <http://www.cevennes-parcnational.fr>

8.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

9. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

Le choix du prestataire se déroulera comme suit :

- 1) Date limite de réception des **candidatures** : **22 février 2019 à 17h30**
- 2) Sélection de 3 équipes-candidates maximum par le comité de pilotage : **5 mars 2019**
- 3) Relecture du cahier des charges de réalisation du mobilier avec les candidats retenus : **semaine 10**
- 4) Remise des **offres** : **19 avril à 17h30**
- 5) **Audition** des candidats pour présenter leur offre : **30 avril 2019, à Florac**
- 6) Sélection de l'offre par le comité de pilotage et information des candidats : **semaine 19**

10. CANDIDATURES

10.a Constitution du dossier de candidature

Cette consultation autorise le mode de réponse « Marché Public Simplifié » MPS sur la plateforme des marchés publics de l'Etat (dispositif pour candidater avec le seul numéro de SIRET).



Parc national des Cévennes

Pour les autres modes de réponse, la candidature comprend :

- ☐ la lettre de candidature (DC1) ;
- ☐ une attestation, signée par les services fiscaux, de non assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée si l'organisme ne facture pas de taxe sur la valeur ajoutée ;
- ☐ un RIB ou RIP.

Tous les candidats feront parvenir à l'établissement public un dossier comprenant :

- ☐ le CV détaillé des personnes constituant l'équipe,
- ☐ des références de réalisations pertinentes, si possible récentes et communes : maximum 5 références, 2 pages maximum par référence,
- ☐ des photographies, croquis, extraits de documents de travail permettant au jury de juger des capacités et des moyens des candidats de concevoir et réaliser un tel mobilier : 5 pages maximum,
- ☐ un texte d'appréhension de la commande et de regard sur le site : 1 page A4 maximum.

10.b Critères de sélection des candidatures

- adéquation entre le besoin, le site et les références des équipes (sur 5 points) ;
- références communes, capacités et compétences des équipes (sur 10 points) ;
- motivation et sensibilité au site et au projet (sur 5 points).

Les trois équipes (au maximum) présentant la meilleure note seront sélectionnées pour déposer une offre.

11. OFFRES

11.a Contenu de l'offre

L'offre permettra au Comité de pilotage de comprendre et de juger de la qualité du projet envisagé et du respect du cahier des charges. Les offres seront strictement composées des pièces suivantes :

- ☐ pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre un DC4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété (chapitre II du titre IV du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) ;
- ☐ le cahier des charges daté et signé ;
- ☐ une note descriptive : philosophie du projet, justification des choix, matériaux, détails techniques, contraintes et difficultés éventuels : maximum 4 pages au format A4 ;
- ☐ un plan masse du site avec son mobilier, échelle 1/25^{ème} ;
- ☐ 2 coupes au choix, échelle 1/25^{ème}, repérée sur le plan masse ;
- ☐ un croquis d'insertion, sur format A4 (vue réaliste, à hauteur de personne) ;
- ☐ le détail descriptif estimatif de l'opération, incluant les coûts de conception et de suivi du chantier ;
- ☐ le calendrier de réalisation possible en 2019, à partir du second trimestre (dates et durées) ;
- ☐ la facture pour paiement des 500 euros de participation.



Parc national des Cévennes

11.b Audition de présentation des offres

Chacune des équipes sera invitée à venir présenter son offre lors d'une audition qui aura lieu le **30 avril 2019 à Florac**, au siège de l'établissement.

Durée de l'audition : 40 minutes (20 minutes de présentation et 20 minutes d'échange).

11.c Jugement des offres

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

- insertion dans le site, design, esthétique (sur 10 points),
- qualité, type et proportion des matériaux utilisés (sur 10 points),
- robustesse, facilité d'entretien, confort d'usage (sur 10 points),
- réponse aux besoins, prise en considération des contraintes et respect de l'enveloppe financière (sur 10 points).

L'offre retenue est l'offre qui a obtenu la meilleure note (somme des points attribués à chaque critère).

A l'issue de la sélection, le pouvoir adjudicateur adresse une lettre aux candidats dont l'offre n'a pas été retenue.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le délai de 10 jours imparti par la personne responsable du marché.

Conformément aux articles 48 et 49 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, les renseignements erronés ou inexacts portés sur les documents produits par le candidat pourront entraîner la résiliation du marché.

12. CONDITIONS FINANCIERES

L'EPPNC accordera une indemnisation de 500 € TTC à chacune des 3 équipes candidates qui aura remis une offre complète dans les délais impartis.

L'ensemble de la conception et de la réalisation du mobilier devra être contenu dans un budget de 5 500 € TTC maximum. Ces montants incluent la totalité des prestations (dont la première indemnisation de 500 €), temps de travail, fourniture, construction du mobilier et déplacements des candidats.

13. MODALITES DE TRANSMISSION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

13.1 Condition d'envoi

Les candidatures, puis les offres dans un second temps, devront être transmises au secrétariat général du Parc national des Cévennes, 6 bis place du Palais, 48400 Florac Trois Rivières :

- soit par courrier postal recommandé avec accusé de réception ;
- soit déposées contre récépissé ;

Les offres devront être déposées dans une enveloppe cachetée portant, dans le coin supérieur gauche, la mention : **N°2019/PNC/MAPA/01, "marché pour le design et la réalisation d'un mobilier dans la cour du château de Florac"**.

- soit déposées électroniquement sur le site des marchés publics de l'Etat.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré ou qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés non ouverts à leur auteur.



Parc national des Cévennes

13.2 Langue de rédaction

Les propositions et notices diverses doivent être rédigées en langue française.

14. UNITE MONETAIRE

Le candidat est informé que le pouvoir adjudicateur souhaite conclure le marché en euros.

15. COMITE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage de l'opération est constitué :

- d'un membre du Conseil d'administration de l'EP PNC,
- d'un élu de la commune de Florac Trois Rivières,
- d'un membre de la direction de l'EP PNC,
- de 2 agents de l'EP PNC,
- d'une personne représentant la charte forestière du territoire,
- d'une personne représentant la plate-forme "Make it Design".

Il ne peut être fait appel des décisions du comité de pilotage. Ce dernier se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux exigences du cahier des charges.

16. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché ou les prestations techniques, les candidats peuvent s'adresser :

Pour les renseignements d'ordre administratif :

- Correspondante administrative :

Catherine BERNARDI

Tél. : 04 66 49 53 38

Courriel : catherine.bernardi@cevennes-parcnational.fr

- Responsable de la procédure Mme Céline BILLAULT, secrétaire générale,

Courriel : celine.billault@cevennes-parcnational.fr

Pour les renseignements d'ordre technique :

Eric DESSOLIERS, chargé de mission Urbanisme et paysage

Tél. : 04 66 49 53 63 / 06.99.76.87.11

Courriel : eric.dessoliers@cevennes-parcnational.fr



Parc national des Cévennes